République française
Département du Bas-Rhin

scoters
syndicat
mixte

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DU COMITÉ SYNDICAL DU 22 SEPTEMBRE 2020 À 10H

Centre administratif de l'Eurométropole
Salle des conseils
Convocation du 16 septembre 2020

Membres en exercices :	30 titulaires 30 suppléants	Membres présents :	25 titulaires 9 suppléants

Délibération n°360 du Comité syndical

2. Élection du Président du syndicat mixte

Monsieur René SCHAAL, doyen d'âge de l'assemblée préside l'élection du président conformément à l'article L. 2122-8 du CGCT.
Michel ANDREU-SANCHEZ, benjamin de l'assemblée est désigné secrétaire de l'élection.
René SCHAAL sollicite deux volontaires pour être assesseurs. Doris TERNOY et Jean-Charles LAMBERT se proposent.

En application de l'article L 5211-8 et de l'article L 2122-7 du Code Général des Collectivités Territoriales, le comité syndical élit le président parmi ses membres titulaires, au scrutin secret et à la majorité absolue. En vertu des dispositions générales du Code Électoral, cette dernière se calcule sur le nombre de suffrages valablement exprimés. Si, après deux tours de scrutin aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

Monsieur René SCHAAL demande aux candidats de se faire connaître.
Pia IMBS se déclare candidate.

Résultat du scrutin :

Nombre de votants	: 28
Nombre de bulletins blancs	: 0
Nombre de suffrages nuls	: 0
Nombre de suffrages exprimés	: 28

Pia IMBS est proclamée présidente du syndicat mixte pour le SCOTERS. Elle est immédiatement installée.

Certifié exécutoire compte tenu de :
La transmission à la Préfecture le 29 SEP. 2020
La publication le 29 SEP. 2020
Strasbourg, le 29 SEP. 2020

La Présidente
Pia IMBS

PRÉFECTURE DU BAS-RHIN
29 SEP. 2020
DCL - Bureau du Contrôle de Légalité